

AVIS

COUR PROVINCIALE DU MANITOBA

OBJET : AUDIENCES JUDICIAIRES ET DE JUGE DE PAIX JUDICIAIRE ADDITIONNELLES, Y COMPRIS LA FIN DE SEMAINE

Suite à l'avis de la Cour du 9 avril 2020, les rôles judiciaires traités à 9 h 00 du lundi au vendredi à Winnipeg seront interrompus **à compter du 11 mai 2020**. Une évaluation de ces séances additionnelles a permis de conclure qu'elles ne produisaient pas le résultat souhaité, soit faciliter l'accès en temps opportun à des décisions ou à des cautionnements devant le tribunal afin d'éviter de courtes mises sous garde au Centre de détention provisoire de Winnipeg. La Cour a constaté que les parties avaient besoin de plus de temps pour se préparer à une audience utile. Le report de ces affaires à des séances ultérieures pourrait mener plus efficacement au résultat souhaité.

Les séances judiciaires de fin de semaine se poursuivront en mai, puis on les réévaluera pour déterminer si elles permettent de réaliser les objectifs visés.

Les séances de cautionnement quotidiennes et les premières comparutions devant un juge de paix judiciaire seront toujours offertes du lundi au vendredi. On trouvera ci-joint un schéma décrivant les options permettant aux personnes de faire traiter leur cautionnement ou leur décision par la Cour.

DONNÉ PAR :

« *Original signé par :* »

**Margaret Wiebe, juge en chef
(Manitoba)**

DATE : Le 6 mai 2020

